



ENVIRONNEMENT

Convention des Maires : les nouvelles ambitions des villes pour le climat

Publié le 16/10/2015 • Par [Isabelle Smets](#) • dans : [A la une](#), [Europe](#)

Source : 



© Flickr by CC Michel

Une nouvelle « Convention des Maires » pour le climat et l'énergie a été lancée à Bruxelles le 15 octobre. Elle invite les collectivités territoriales européenne à réduire d'au moins 40% leurs émissions de CO2 d'ici 2030. A quelques semaines de la COP21, les villes entendent se poser en « territoires de solutions » face au changement climatique.

Les villes et métropoles « territoires de solutions » face au changement climatique : la formule est de Johanna Rolland, la maire de Nantes, présente à Bruxelles le 15 octobre 2015 avec des centaines d'autres villes européennes pour clôturer la cérémonie politique de lancement d'une nouvelle « [Convention des Maires](#) ».

La première version de cet accord volontaire, qui date de 2008, engageait les signataires à réduire d'au moins 20% les émissions de gaz à effet de serre sur leur territoire d'ici 2020. Un pari largement tenu – sur le papier au moins – puisque les engagements pris par les quelque 6500 villes adhérentes devraient aboutir à une réduction moyenne des émissions de l'ordre de 28% en 2020, alors que l'objectif global de l'UE n'est « que » de moins 20%. Sept ans après le lancement de ce « contrat » initial, les protagonistes ont donc estimé qu'il était temps de renouveler le parchemin. A moins de deux mois de la COP21, le moment politique est évidemment bien choisi. En route, donc, pour de nouveaux engagements.

Plus ambitieux, forcément, et avec un nouveau « focus » sur la nécessité pour les territoires de mener des actions pour s'adapter aux conséquences du changement climatique (la nouvelle convention fusionne la traditionnelle Convention des Maires avec « Mayors Adapt », une initiative plus ou moins similaire mais qui vise plus spécifiquement à réduire la vulnérabilité des territoires au changement climatique).

En signant, les maires s'engagent à réduire les émissions de CO2 sur leur territoire d'au moins 40% d'ici 2030 et à mener des actions pour renforcer leur résilience aux impacts du changement climatique. Ils s'engagent à adopter dans les deux ans un « plan climat et énergie durable » ainsi qu'à mesurer régulièrement les progrès vers les objectifs souscrits. Et ils devront évaluer leur vulnérabilité aux impacts du changement climatique – selon le site d'information européenne Euractiv, la question de la publication éventuelle de ces rapports de vulnérabilité aurait d'ailleurs suscité pas mal d'émois chez certaines collectivités, qui craignent de faire fuir les investissements et augmenter les primes d'assurance : au final, le texte de la nouvelle convention ne prévoit pas que l'évaluation soit rendue publique.

Le casse-tête du financement

Parmi les exemples de « bonnes pratiques » mises en avant lors de cette cérémonie politique : les incontournables plans de mobilité douce ou de rénovation énergétique des bâtiments. Ce qui, inévitablement, amène la question du financement des actions. Plusieurs participants l'ont souligné : « C'est un véritable défi que de financer ces programmes d'adaptation et d'atténuation ». Et c'est un fait : si la nouvelle Convention invite les autorités régionales, nationales et européennes à soutenir les collectivités ou à faciliter leur accès à des fonds, on reste bien au niveau de la « wish list ». Aucune enveloppe budgétaire spécifique n'est accolée à l'initiative.

Mais ses promoteurs estiment que le fait de se revendiquer de la Convention peut lever des opportunités de financement pour les villes. Exemple avec [ELENA](#) (Dispositif européen d'assistance locale dans le domaine de l'énergie), un dispositif géré par la Banque Européenne d'Investissement (BEI), qui peut notamment aider les collectivités à financer des études de marché et de faisabilité des projets, des audits relatifs à l'énergie ou les assister dans la préparation des appels d'offres. Un dispositif qui « soutient l'initiative de la Convention des Maires mais ne se limite pas aux entités qui y ont adhéré », précise toutefois la BEI.

Pour Claude Gewerc, président du Conseil régional de Picardie, l'ingénierie financière est cruciale dans ces types d'investissement. Aussi présent à Bruxelles, il y a vanté son « Picardie Pass Rénovation » mis en place avec le soutien de la BEI, et qui, en gros, aide les ménages à financer des travaux de rénovation énergétique des logements grâce aux économies générées sur leur facture d'énergie.

Pour Johanna Rolland, les réponses que les collectivités donneront aux défis climatiques peuvent aussi être une opportunité, « en en faisant un levier de développement économique pour la création d'emplois, pour l'émergence d'un nouveau modèle de société ». « C'est sûrement le moment, par exemple, de réfléchir à l'élaboration d'une législation européenne qui rende économiquement intéressante la transition énergétique, par un vrai système de prix du carbone », a notamment plaidé la maire de Nantes. Sa ville, qui a été Capitale Verte de l'Europe en 2013, s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 50% d'ici à 2030.

Johanna Rolland, qui préside également le réseau des villes Eurocities, a appelé les collectivités européennes à franchir le pas avec la nouvelle Convention des Maires. Un message qui s'adresse aussi à ses compatriotes : sur les 6500 villes qui ont signé la Convention jusqu'ici, on ne trouve que 83 signataires français. Et une seule ville française – Toulouse – a adhéré à « Mayors Adapt ».